



INSPIRE

Le point de vue des régions

Nathalie BERNARD - Région Bretagne

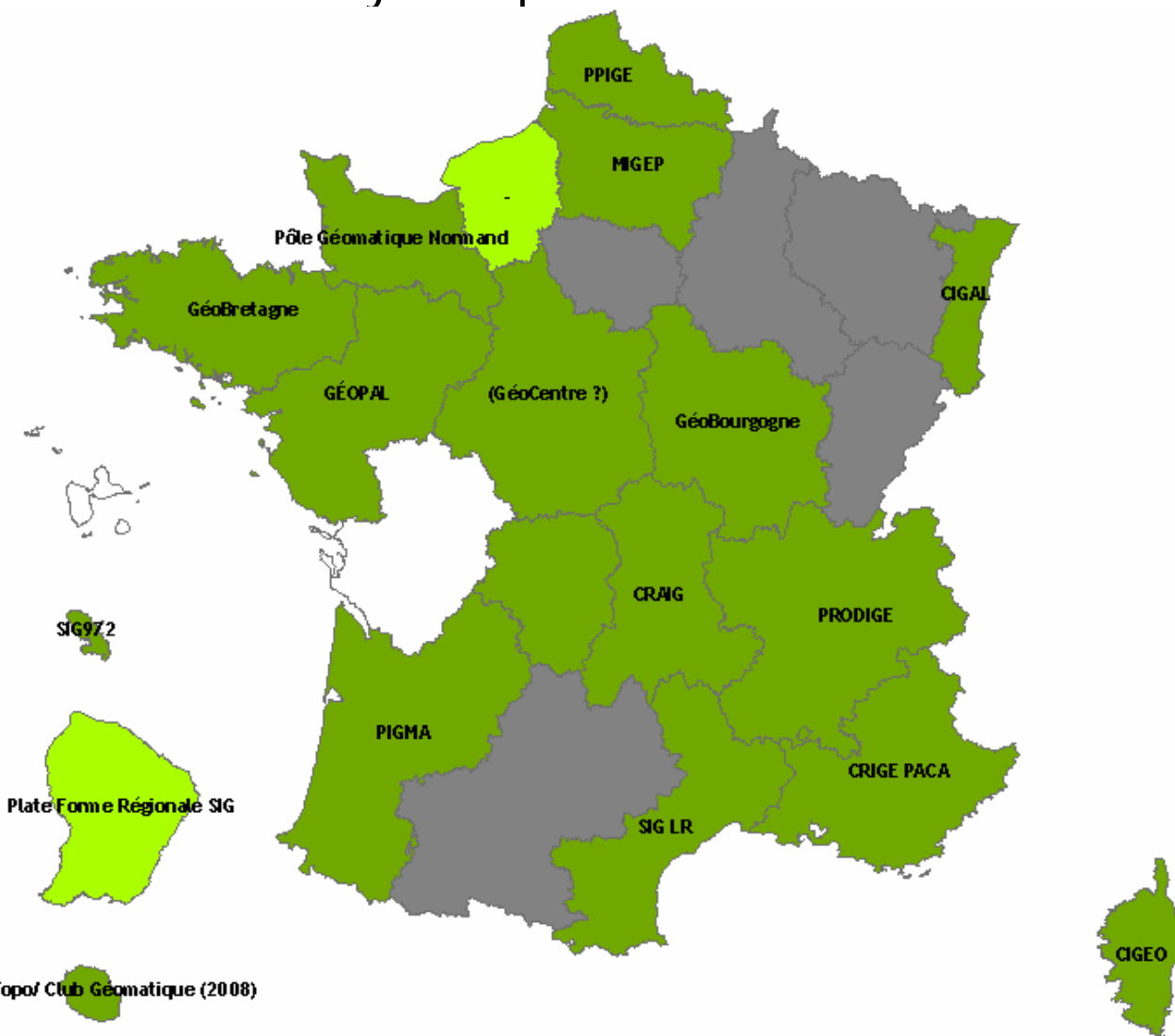
Plan de la présentation

- État des lieux des dynamiques SIG régionales
- INSPIRE, perçue comme une chance !
- à condition de répondre aux incertitudes...
- les 5 adaptations proposées dans le projet de transposition

État des lieux des dynamiques SIG régionales

- Dynamiques existantes

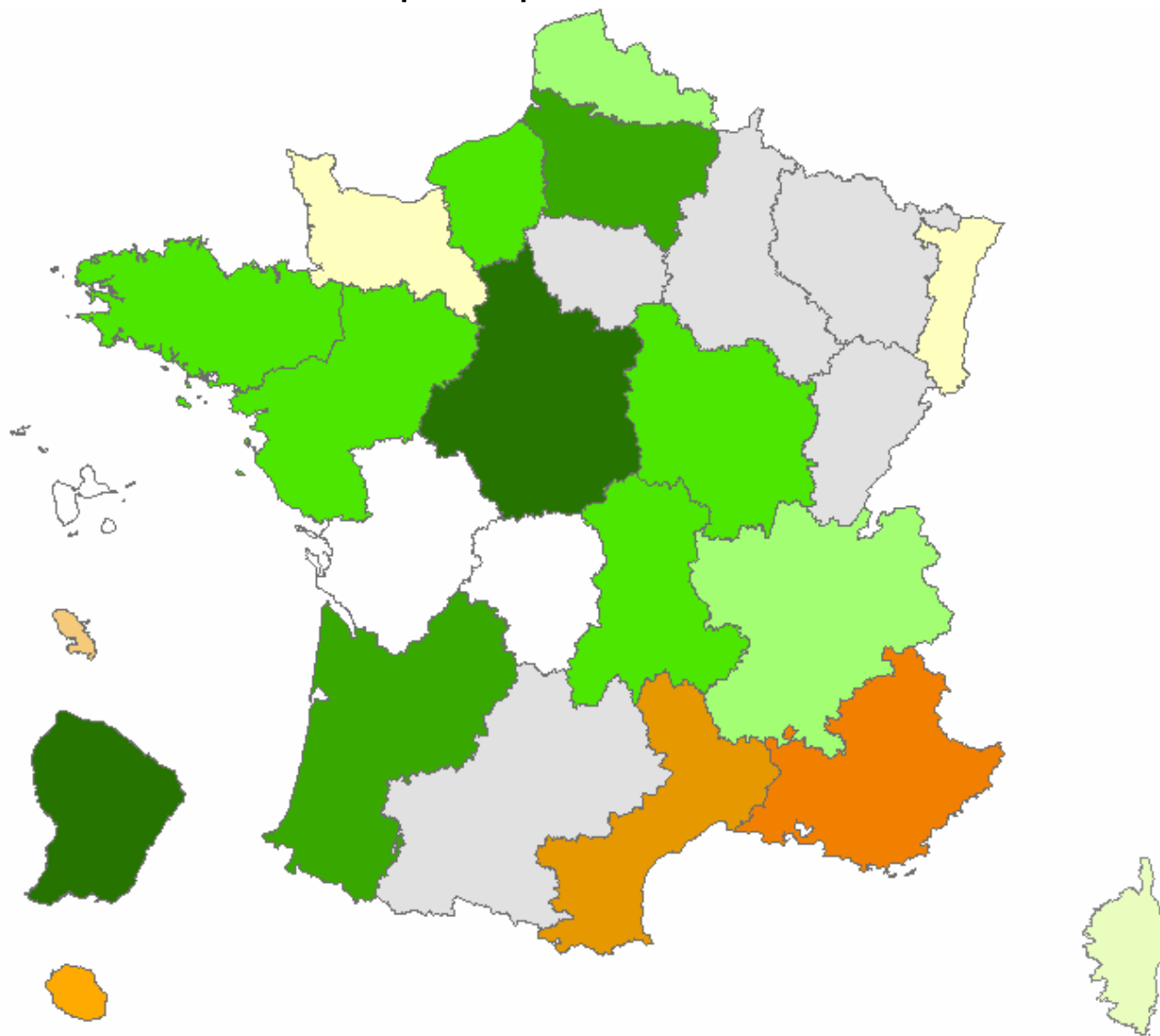
→ une majorité de Régions déjà impliquée mais très hétérogène



État des lieux des dynamiques SIG régionales

- Depuis quand ?

→ un phénomène récent (la grande majorité a moins de 3 ans d'existence)

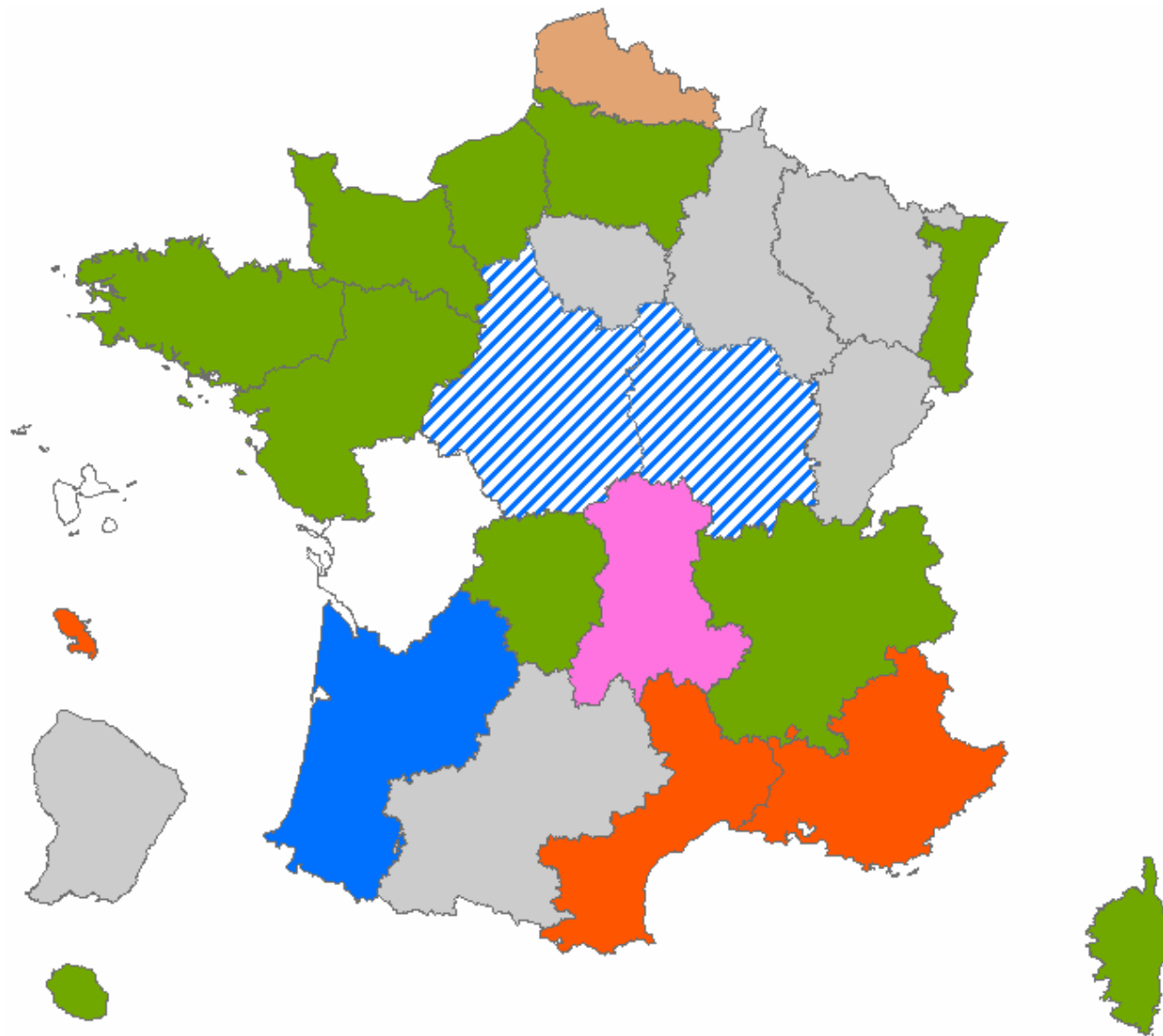


État des lieux des dynamiques SIG régionales

- Quel type de Structure porteuse ?

→ une majorité fonctionne sur un mode informel mais les questions de structures porteuses se posent de + en +

-  établissement public
-  pas de réponse
-  GIP
-  GIP à l'étude
-  association
-  informel
-  service de l'ENITAC
-  sans objet

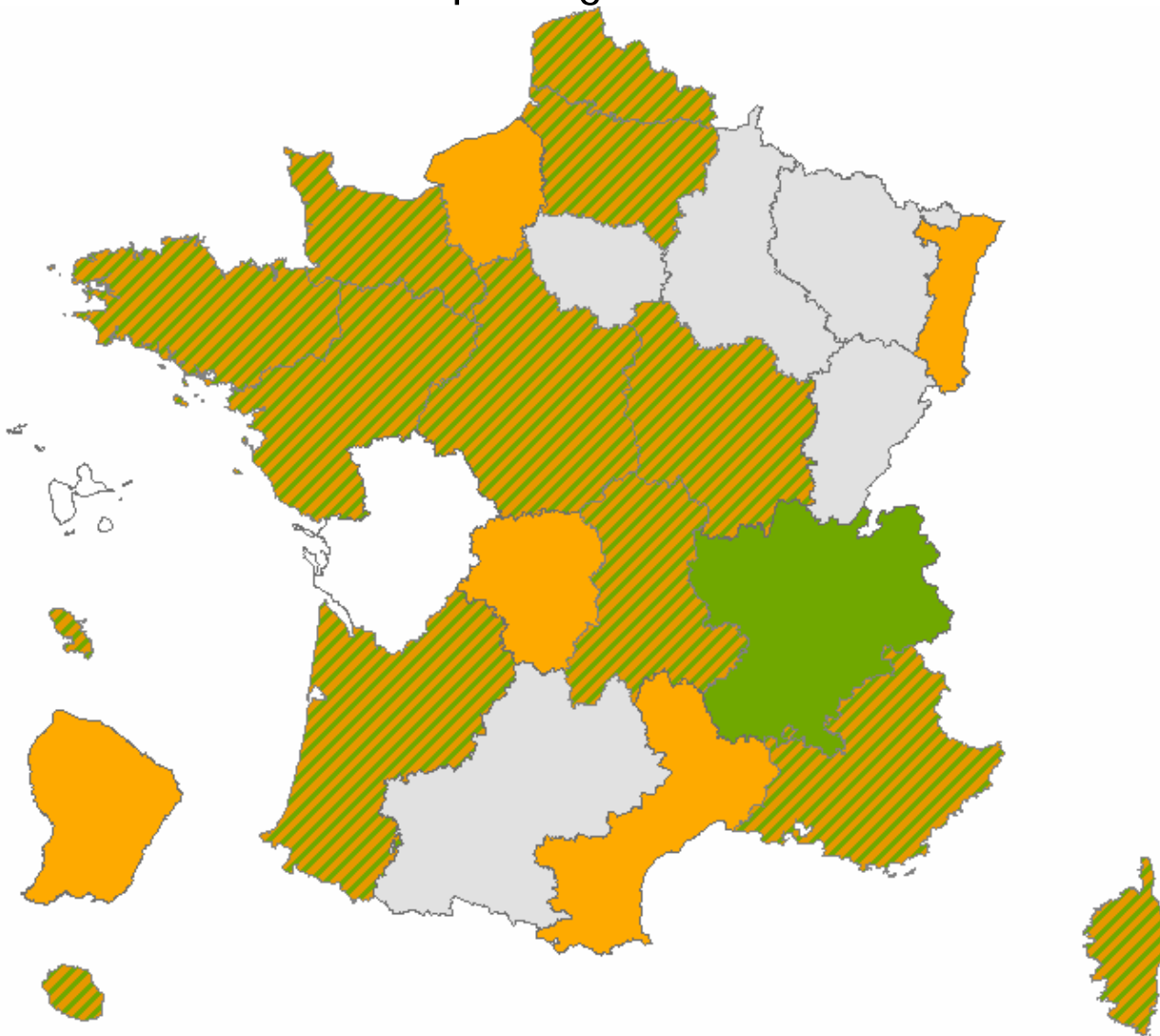


État des lieux des dynamiques SIG régionales

- Quel pilotage ?

→ Souvent partagé
entre les services
de l'État et les
collectivités

- pas de réponse
- CL
- Etat
- Etat et CL
- sans objet

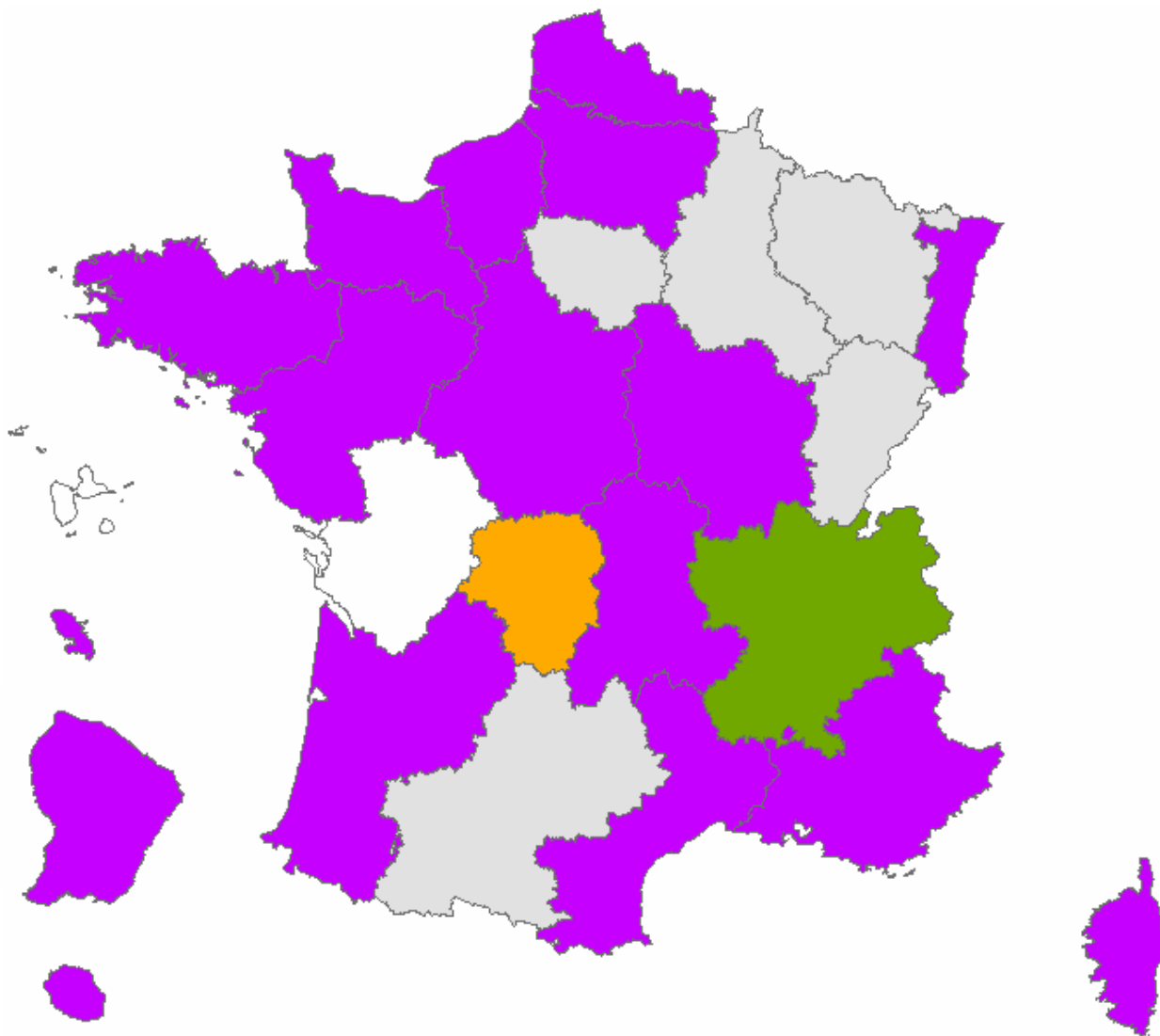


État des lieux des dynamiques SIG régionales

- Cibles partenaires

→ Touchent très largement la sphère public au sens large

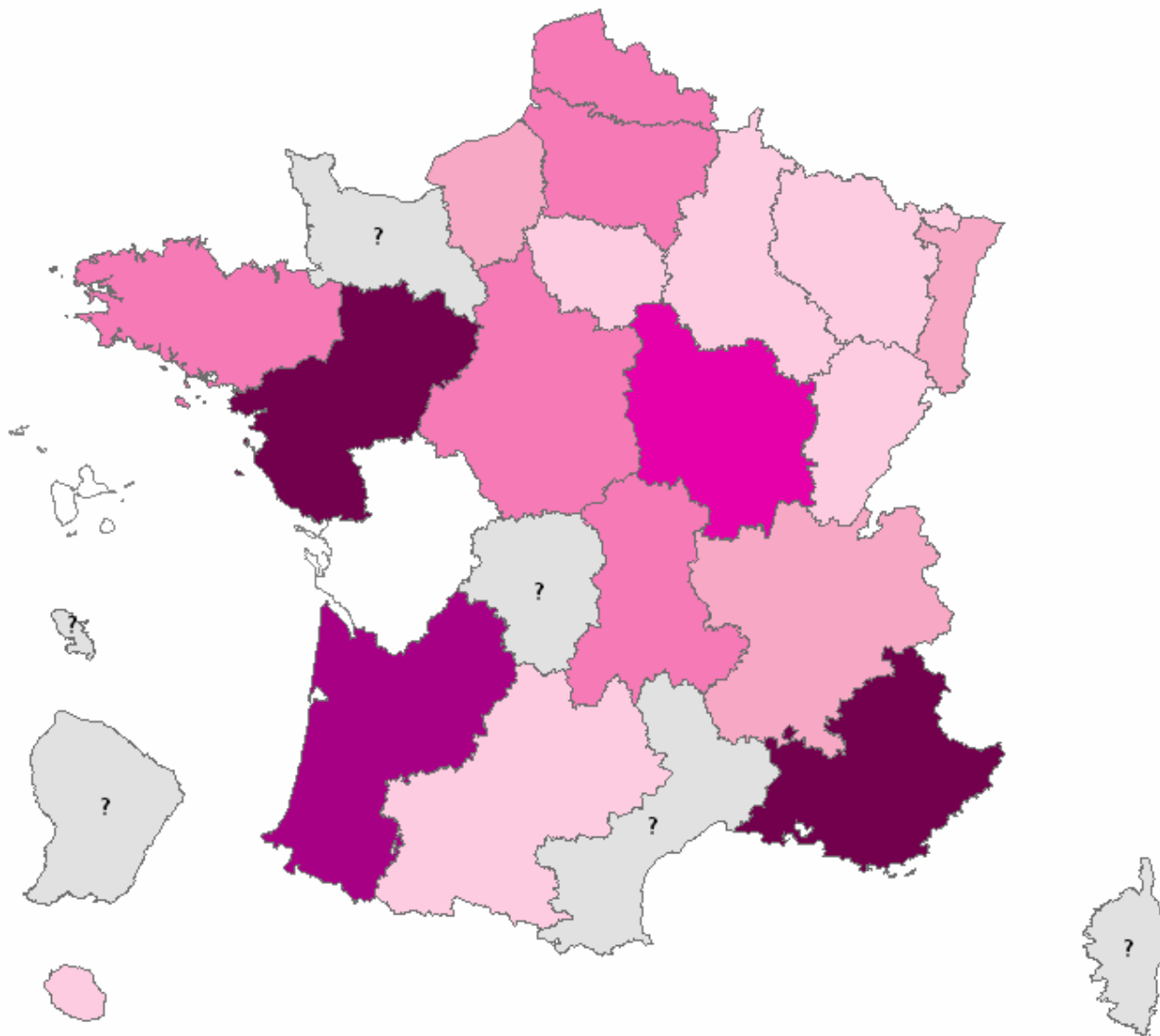
- sphère publique au sens large
- pas de réponse
- CL
- services Etat
- sans objet



État des lieux des dynamiques SIG régionales

- Moyens financiers jusqu'en 2013

→ Très hétérogène, des incertitudes : seules 4 Régions au-dessus de 3 M d'€ pour les 5 ans à venir

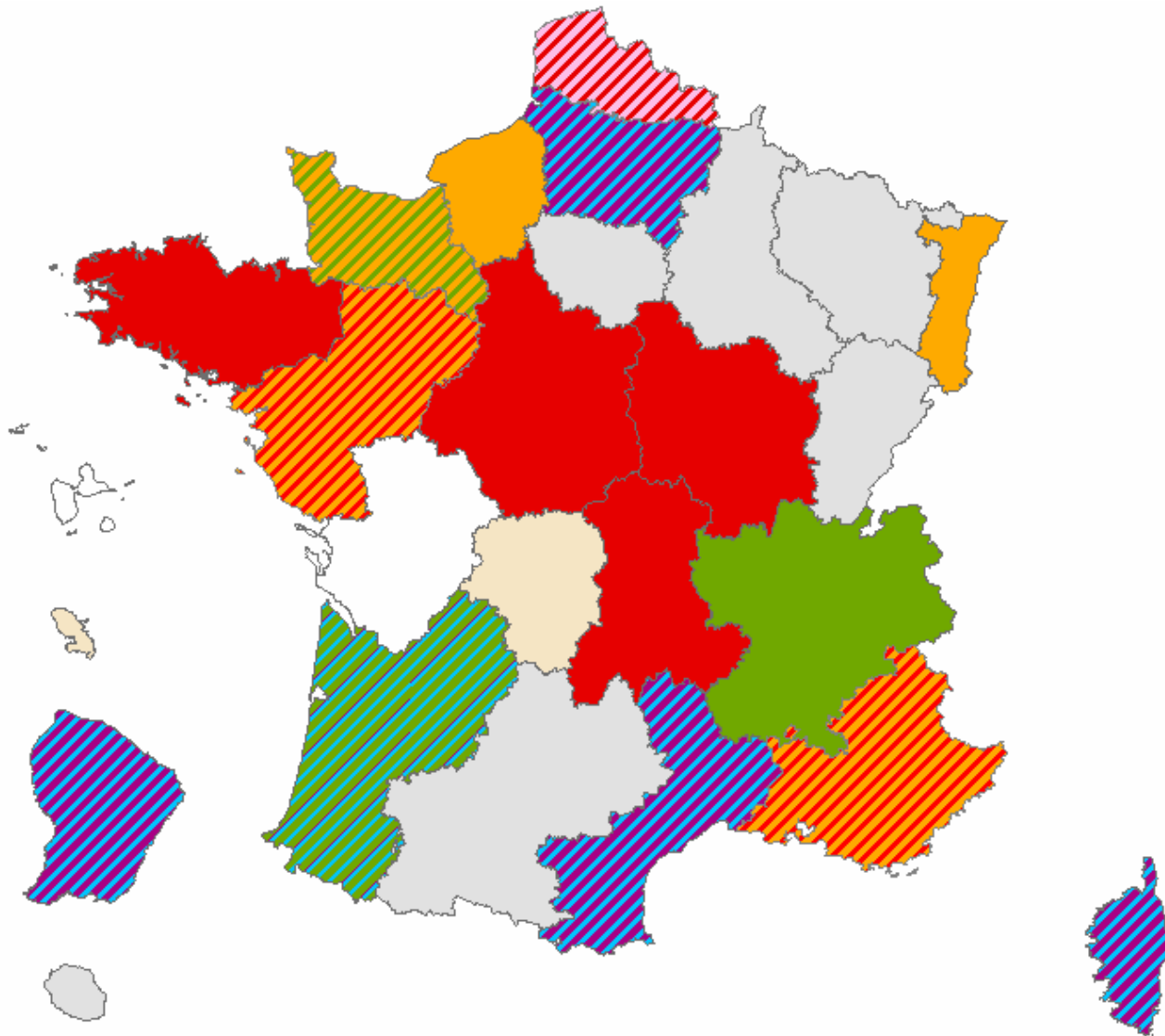


État des lieux des dynamiques SIG régionales

- Financeurs

→ Hétérogène mais
 CPER souvent
 utilisé

-  CPER et EPF
-  CL
-  CPER
-  CPER et CL
-  Etat
-  Etat/Région/CL
-  FEDER et membres
-  Région, FEDER et membres
-  membres structure
-  sans objet
-  pas de réponse



État des lieux des dynamiques régionales

- Les actions concrètes

Souvent citées :

- acquisition groupée de référentiels,
- mise en place de plateforme d'échange,
- animation via des groupes thématiques (PLU par ex.),
- appui méthodologique (catalogage, harmonisation de certaines données),
- réflexion sur la formalisation du partenariat,

Plus anecdotiques :

- hébergement de sites,
- développement de progiciels

INSPIRE, perçue comme une chance !

- Améliorer la connaissance des territoires par le biais d'un patrimoine enrichi par toutes les autorités publiques,
- Encourager les pratiques collaboratives,
- Permettre des économies d'échelles : acquisitions mutualisées, plateforme de web-diffusion,
- Homogénéiser et mettre en cohérence la production de données géographiques,
- Accroître l'efficacité de l'action publique par un recentrage sur les compétences de chacun,
- Rendre plus accessible l'information géographique aux utilisateurs et notamment aux citoyens.

À condition de répondre aux incertitudes...

- **coûts élevés** (plateforme, coût de fonctionnement des plateformes régionales, homogénéisation de nos patrimoines de données, ...),
- **accentuation du décalage entre régions** dans l'état d'avancement des plateformes,
- **une faible implication des communes et les EPCI**, et les plateformes resteront des coquilles vides,
- **non prise en compte des référentiels locaux** (ex. PCI Vecteur de la DGFIP - gratuit en accès et mise à jour pour les collectivités locales - orthophotographie de précision).

À condition de répondre aux incertitudes...

- **non respect du principe de subsidiarité** si les rôles ne sont pas clairement définis et les objectifs non partagés,
- **non respect du droit des producteurs** d'information géographique,
- **non respect de la géométrie « source »** des données,

Les questions en suspend...

- **Autour de la structure de coordination régionale**

- Quels seront les objectifs et les missions des structures de coordination régionale ? animation, sensibilisation, portage de l'Information géographique auprès des acteurs du territoire, recensement des données, centre d'expertise et de ressources, ou aller jusqu'à intégrer les données et assumer le rôle des CL qui ne pourront répondre à INSPIRE y compris concernant la responsabilité des données ?
- Quelle prise en compte de l'existant par rapport aux plateformes déjà lancées ? - Quid de la gouvernance et des coûts de fonctionnement de ces structures (fonctionnement État-Région) ? Quel type de structure formelle ?
- Quelles articulations entre la structure de coordination nationale et plateformes régionales ?
- Quelles articulations avec les dynamiques SIG infra régionales existantes, portées notamment les Conseils généraux et les EPCI ?

Les questions en suspend...

- **Autour de répartition des rôles et des partenaires**

- Va-t-on avoir une transposition ambitieuse d'INSPIRE avec notamment l'implication des communes et des EPCI, producteurs de données essentiels des collectivités locales ?
- Qui assure le contrôle qualité sur les données fournies ?
- Qui assumerait les coûts de remise en géométrie (local->national) ?

- **Autour de la question des données de référence**

- Va-t-on enfin travailler avec les collectivités sur la définition des données de référence (ex. convergence cadastrale) ?
- La politique de licences de l'IGN va-t-elle évoluer favorablement pour mettre à disposition gratuitement les référentiels usuels nécessaires à l'exercice des missions de service public (BDCarto[®], Scan25[®], BDTopo[®] et BDOrtho[®]) ?

Les 5 points soulevés par l'équipe chargée de la transposition

1. les données relatives aux n° de voies et parcelles

- > Si proposition de loi adoptée : elle ne prévoit pas l'implication des CT mais uniquement pour services de l'État et établissements publics > quid des collectivités à l'heure de la collaboration prônée par INSPIRE ?

2. l'impact sur les communes et EPCI

- > Transposition non ambitieuse, minimaliste : les communes et EPCI sont, de fait concernés. Le risque : peu de données au pot commun, INSPIRE = coquille vide

3. les structures de coordination

- > Beaucoup de points déjà évoqués à clarifier (moyens, gouvernance, missions claires, sanctions, etc.)

Les 5 points soulevés par l'équipe chargée de la transposition

4. les portails INSPIRE au niveau national

- > encore une fois ne concernent que services de l'État et établissements publics : quid des portails des collectivités ?

5. les redevances

- > INSPIRE prône, sans imposer la gratuité il est vrai, le partage facilité des informations entre autorités publiques (art.17). Position des collectivités : il faut libérer la donnée, y compris celle de référence ! C'est la base qui assurera la cohérence des données saisies par l'ensemble des acteurs.

Les délais pour répondre à la consultation sur
INSPIRE sont courts (18 novembre) !

Et pourquoi pas l'exemple Suisse ?

Merci de votre attention